



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Gorges de l'Orbe et du Vallon du Nozon: fermeture de tous les chemins et sentiers

Suite aux intempéries du 31 décembre 2008, les forêts des gorges de l'Orbe et du Vallon du Nozon sont toujours encombrées de bois. La plupart des chemins et sentiers piétonniers sont inaccessibles et des travaux de déblayement sont en cours. Par endroits, le risque de voir un arbre ou une branche cassée tomber au sol reste grand, impliquant la fermeture des chemins au public.

Pour des raisons de sécurité, les communes concernées, d'entente avec le Service des forêts, de la faune et de la nature (SFFN), ont décidé que les chemins et sentiers des gorges de l'Orbe et du Vallon du Nozon devaient être fermés au public et ceci jusqu'à nouvel avis. Ces chemins sont en effet non seulement inaccessibles mais présentent un réel danger de chutes d'arbres ou de branches.

Le SFFN prie chacun de respecter les interdictions locales mises en place par les communes ainsi que celles des chantiers forestiers. Des itinéraires balisés de déviation sont progressivement mis en place par l'Association vaudoise du tourisme pédestre (AVTP) en collaboration avec les communes et leurs services forestiers.

Cette fermeture générale concerne:

- toutes les gorges de l'Orbe, d'Orbe à Vallorbe
- les gorges du Nozon, de Pompales à Croy
- le vallon du Nozon, de Romainmôtier-Envy à Nidau

En outre, une cellule de conduite a été mise sur pied par le SFFN en partenariat avec le

Service de la sécurité civile et militaire, le Service des eaux, sols et assainissement, les services forestiers et les communes, les entreprises hydroélectriques, les offices du tourisme régionaux et l'AVTP. Ce groupe a pour but de coordonner les travaux de déblayement et d'anticiper les dangers liés à d'éventuelles crues.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 24 mars 2009

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DSE, Cornelis Neet, chef du SFFN, 021 316 61 64 Pascal Croisier, inspecteur forestier (arrondissements 9 et 20), 021 557 87 42 / 079 325 48 80